

**CONVENTION COLLECTIVE  
DE TRAVAIL DU SECTEUR  
DES ETABLISSEMENTS SPECIALISES  
DU CANTON DE NEUCHATEL  
CCT - ES**

**ANNEXE N° 4**

---

# CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL DU SECTEUR DES ETABLISSEMENTS SPECIALISES DU CANTON DE NEUCHATEL

## CCT - ES

### ANNEXE N° 4: CONDITIONS DE TRAVAIL DES REMPLAÇANTS

#### Article premier Types de remplaçants

Deux types de remplaçants sont distingués:

- a) le remplaçant occasionnel, appelé quelques fois par an;
- b) le remplaçant régulier, appelé parfois plusieurs fois par mois, dont le pourcentage de travail global excède un 20% de poste.

#### Article 2 Exigences

<sup>1</sup>Le remplaçant doit être au bénéfice d'une formation correspondant à la grille de fonction.

<sup>2</sup>S'il y a lieu, le remplaçant doit passer des tests psychotechniques.

<sup>3</sup>Le remplaçant potentiel a le droit de refuser la demande.

#### Article 3 Types de contrats de travail

Les remplaçants peuvent être soumis aux contrats de travail suivants:

##### 1) contrat oral:

ce type de contrat est suffisant pour un remplacement de courte durée;

##### 2) contrat écrit à durée déterminée:

ce type de contrat est choisi lorsque la durée du remplacement est clairement délimité;

##### 3) contrat écrit à durée indéterminée:

ce type de contrat est choisi dès le moment où le remplaçant intervient régulièrement dans l'établissement, et pour autant que le cumul des heures atteigne au moins 20% de l'horaire annuel.

un contrat en la forme écrite doit être élaboré, précisant :

- a) le nombre d'heures minimum de remplacement annuelles garanties;
- b) le mode de rémunération;

- c) l'affiliation au 2e pilier dès que le montant de coordination est atteint;
- d) le paiement au pro rata du 13e salaire et des vacances;
- e) le droit à la maladie.

#### **Article 4 Rémunération**

<sup>1</sup>La rémunération du remplaçant, occasionnel ou régulier, correspond au salaire auquel il pourrait prétendre s'il était engagé de manière fixe dans cette fonction.

<sup>2</sup>Il est tenu compte de l'indexation au coût de la vie et des augmentations annuelles.

<sup>3</sup>Les vacances et le 13e salaire, figurant de manière séparée sur le décompte de salaire, sont payés pro rata temporis.

<sup>4</sup>Les fiches de salaire sont détaillées.

#### **Article 5 Recommandations**

Il est formellement recommandé:

- a) d'informer systématiquement le remplaçant de la tâche à effectuer et de son degré de responsabilité;
- b) de l'intégrer au maximum à la vie de l'établissement;
- c) de l'inviter aux colloques généraux;
- d) de lui permettre de se perfectionner, de se tenir à jour;
- e) de lui indiquer clairement l'endroit où il peut obtenir les informations utiles au traitement et au soutien des personnes prises en charge;
- f) de l'informer au plus tôt de la date et de l'horaire du remplacement;
- g) de lui donner la possibilité de postuler aux postes vacants.

#### **Article 6 Dispositions antérieures**

Toutes les dispositions antérieures sont caduques dès l'entrée en vigueur de la présente annexe.

#### **Article 7 Modifications**

La présente annexe peut être modifiée en tout temps par la Commission paritaire professionnelle cantonale (CPPC).

## Article 8 Entrée en vigueur

La présente annexe entre en vigueur en même temps que la CCT.

Neuchâtel, le 24 mai 2005

Association Neuchâteloise des Maisons pour Enfants,  
Adolescents et Adultes (ANMEA)

Le Président  
Gilles Pavillon

Le Secrétaire  
Andres Stamm

Association Neuchâteloise des Travailleurs  
de l'Education Spécialisée (ANTES)

La Présidente  
Françoise Jaquet

Un membre  
Sarah Pavillon Léchenne

Association Romande des Maîtres Socio-Professionnels,  
section neuchâteloise (ARMaSP)

Le Président  
Jean Poget

Un membre  
Jean-Bernard Collaud

Syndicat Suisse des Services Publics (SSP-VPOD)

Présidente du groupe SSP  
des institutions sociales  
Anne Favre-Bulle

Un membre  
Didier Maguero

Présidente nationale  
Christine Goll

Secrétaire générale  
Doris Schüepp

Association Suisse des Infirmières et Infirmiers,  
section Neuchâtel/Jura (ASI)

Présidente section Neuchâtel et Jura  
Danièle Racheter

Secrétaire générale section  
Neuchâtel et Jura  
Liliane Avondet Chennit

Association Neuchâteloise des Cadres  
des Institutions Spécialisées (ANCIS)

Le Président  
Samuel Jeannet

Le Vice-Président  
Michel Fortin